

Entre 1990 et 1999, le nombre de familles monoparentales comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans a fortement augmenté passant de 1 175 000 à 1 495 000.

Souvent associée à des conditions de vie plus difficiles, la situation de ces familles recouvre cependant des disparités importantes. Cette étude a pour objet de dresser un état des lieux des niveaux de vie des familles monoparentales et de certains aspects de leurs conditions de vie.

Les parents des familles monoparentales sont en grande majorité des femmes, plus fréquemment actives que celles qui vivent en couple. Néanmoins, quand elles ont un enfant en bas âge, elles rencontrent des problèmes spécifiques de modes de garde - et plus largement de conciliation entre leur vie familiale et professionnelle ; elles sont d'ailleurs dans ce cas précis moins souvent actives que les mères de jeunes enfants vivant en couple. En moyenne, les revenus d'activité représentent 83 % des ressources initiales des familles monoparentales.

Par ailleurs, un tiers d'entre elles perçoivent des pensions alimentaires. Pour autant, avant transferts, leur niveau de vie est souvent modeste. Les transferts l'améliorent cependant notablement (+20 % en moyenne) et réduisent le taux de pauvreté monétaire de ces familles en moyenne pour elles de 28 points. Malgré cet apport, le risque de pauvreté monétaire demeure supérieur à celui des couples.

Par ailleurs, les conditions de logement des familles monoparentales sont moins favorables que celles des couples avec enfant : elles sont plus souvent locataires et vivent plus fréquemment dans un logement trop exigü.

**Elisabeth ALGAVA, Sylvie LE MINEZ
et Sophie BRESSÉ, Anne PLA**

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère des solidarités, de la santé et de la famille
Drees

Les familles monoparentales et leurs conditions de vie

Les familles monoparentales, composées d'un parent élevant ses enfants sans conjoint, représentent une part importante des familles avec enfants en France (encadré 1). Sur longue période, entre 1990 et le recensement de 1999, leur croissance numérique s'est poursuivie au rythme soutenu déjà observé entre 1982 et 1990 : en 1990, on dénombrait 1 602 000 familles monoparentales, contre 1 982 000 en 1999, soit un taux d'évolution de +23,7 %. Ces données devraient être prochainement actualisées à partir des résultats du recensement rénové de la population qui s'est déroulé en 2004¹. Si on restreint l'analyse, comme ce sera le cas par la suite, à celles qui comprennent au moins un enfant de moins de 25 ans, leur nombre qui était de 1 175 000 en 1990 passe à 1 495 000 en 1999. Le nombre total de familles (toujours avec enfants de moins de 25 ans) étant resté quasi stable au cours de la même période, la proportion de familles monoparentales s'est beaucoup accrue, atteignant 16,7 % en 1999. Parmi les enfants de moins de 25 ans restés au domicile parental, 15 % vivent en 1999 avec un seul de leurs parents, alors que 11 % étaient dans ce cas en 1990. Cette croissance des familles monoparentales n'est d'ailleurs pas propre à la France, qui se situe dans la moyenne européenne en la matière².

1. Le décompte des familles monoparentales repose sur l'analyse des relations entre les différentes personnes occupant un même logement. Les premiers résultats du recensement en continu ne permettent pas une telle analyse.

2. CHAMBAZ C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, juin 2000, Drees.

La monoparentalité est souvent associée à des conditions de vie plus difficiles, aussi bien d'un point de vue matériel (ressources de la famille, habitat, etc.) que d'un point de vue social ou même psychologique (isolement, assumer seul le rôle parental, etc.). Cependant, si cette situation paraît en moyenne défavorable relativement à celles des parents qui vivent en couple, elle recouvre des disparités très importantes.

Cette étude a pour objet de faire un état des lieux des niveaux de vie des familles monoparentales et de certains aspects de leurs conditions de vie, à partir de diverses enquêtes réalisées auprès

des ménages par l'Insee (Recensement de la population 1999, Étude de l'Histoire familiale 1999, Revenus fiscaux 2001, Logement 2003) ou la Drees (Bénéficiaires de minima sociaux en 2003, Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2002).

Il faut d'emblée noter que ces enquêtes n'appréhendent que partiellement la réalité des ressources et des conditions de vie des familles monoparentales, et ce pour de multiples raisons. Tout d'abord, elles mesurent des situations instantanées, mais le fait d'être une famille monoparentale ne présente pas forcément un caractère pérenne :

ainsi, la moitié des familles monoparentales se sont constituées depuis moins de cinq ans³, et à comportements inchangés, on peut estimer qu'une femme sur trois ou quatre se trouverait au moins une fois dans sa vie en situation d'élever seule son ou ses enfants de moins de 25 ans. Remises en couple et départs des enfants (qui peuvent être déjà âgés au moment de la séparation) expliquent ce caractère transitoire. Être parent d'une famille monoparentale n'est donc qu'une étape, plus ou moins durable, dans la trajectoire des personnes, alors que les enquêtes saisissent une situation « photographiée » à un moment donné. Par ailleurs, lorsqu'un parent vit seul avec ses enfants, il est impossible d'en conclure qu'il est le seul à assumer l'ensemble des fonctions parentales, que ce soit en termes affectifs, financiers ou d'organisation. En effet, avec la diminution relative du veuvage, de plus en plus d'enfants de familles monoparentales ont un autre parent vivant qui ne partage pas leur logement, les trois quarts de ces familles étant issues de la rupture d'une union.

En dépit de ces limites, les données permettront de souligner un certain nombre de difficultés spécifiques à ces familles, ainsi que l'importance des différences en leur sein.

Les parents de famille monoparentale sont le plus souvent des femmes (86 %) et celles-ci sont un peu plus âgées que les mères qui vivent en couple (tableau 1). Ces familles monoparentales sont moins fréquemment des familles nombreuses : seules 14 % d'entre elles ont trois enfants ou plus contre 22 % des couples. Elles comprennent aussi moins souvent de jeunes enfants. Ces caractéristiques sont pour partie liées au mode de formation de ces familles. Par exemple, la diminution du veuvage et l'augmentation des ruptures d'union (55 % des parents de famille monoparentale étaient veufs en 1962, 11 % en 1999) conduisent à ce que les enfants vivent plus souvent avec leur mère, dans la mesure où les enfants leur sont majoritairement confiés en cas de rupture. De même, parents et enfants sont devenus en moyenne plus âgés car les familles monoparentales sont issues plus souvent de la dissociation d'un couple, après une vie de couple plus ou moins longue.

E • 1

Familles monoparentales au sens statistique et parents isolés au sens des CAF

Le croisement des données issues de sources statistiques et administratives n'aboutit pas aisément à une vision harmonisée des familles monoparentales, car les critères utilisés ne sont pas les mêmes.

Les familles monoparentales au sens des enquêtes ménages réalisées par l'Insee

Dans les enquêtes ménages de l'Insee, les familles monoparentales sont appréhendées de la manière suivante : on retient les ménages pour lesquels le parent vit seul sans conjoint avec ses enfants dans un logement ordinaire, sans qu'il y ait d'autres personnes partageant le même logement qu'elles aient ou non un lien de parenté avec le parent isolé. Selon cette définition, le parent isolé est alors la personne de référence du ménage. Les familles monoparentales qui sont hébergées ou qui vivent avec d'autres adultes (amis, familles...) ne sont repérables que dans le recensement de la population, qui permet de distinguer familles principales et familles secondaires. Cette situation reste cependant marginale, concernant environ 9 % des familles monoparentales (contre 4 % des couples avec enfant), contrairement à ce qui se passe dans certains autres pays européens, comme l'Espagne ou l'Italie, où respectivement près de la moitié et du tiers des familles monoparentales sont hébergées par leurs ascendants (Chambaz, 2000). Dans ce texte, les résultats sur les familles monoparentales concernent, à l'exception des données du recensement de la population, celles vivant seules dans leur logement.

Par ailleurs, dans cette étude, sont considérés comme enfants des familles monoparentales (ou des couples) ceux qui sont célibataires et qui ont moins de 25 ans, même si les derniers recensements de la population de 1990 et 1999 retiennent les enfants célibataires sans considération de leur âge.

Les parents isolés au sens des CAF

Cette définition de famille monoparentale diffère du critère d'isolement appliqué par les caisses d'allocations familiales (CAF). En premier lieu, sont considérées par les CAF comme parents isolés les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'elles ne vivent pas maritalement. Par ces critères, les CAF cherchent essentiellement à appréhender une unité pertinente pour le budget familial alors que les enquêtes de l'Insee privilégient la co-résidence. En second lieu, les enfants sont à charge au sens des CAF s'ils sont âgés de moins de 20 ans ou 21 ans pour le complément familial et les allocations logement, à condition que leur rémunération mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC et qu'ils ne soient pas eux-mêmes parents. Dans le cas du RMI, les enfants sont à charge jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les définitions statistiques et administratives diffèrent donc, de façon suffisamment importante pour qu'il soit délicat de calculer sans risque d'erreur important la proportion de familles monoparentales (au sens statistique), qui sont allocataires (au sens administratif) d'une prestation familiale ou d'un minimum social. Ainsi, à titre d'ordre de grandeur, une étude réalisée en 1998¹ auprès de bénéficiaires du RMI en fin d'année 1996 estimait ainsi que 83 % des foyers RMI qualifiés de « parents isolés » au sens de la CNAF correspondaient effectivement à des familles monoparentales tandis que 17 % de ces foyers correspondaient à des ménages dits complexes (ménages à trois générations, autres ménages avec enfant(s) de l'allocataire du RMI).

1. B.Lhommeau, « Les allocataires du RMI : moins d'isolés au sens familial et social que dans la statistique administrative », *Économie et Statistique*, n° 346-347, 2001, 6-7.

3. ALGAVA E., « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et Résultats*, n° 218, février 2003, Drees.

Les mères de famille monoparentale occupent aussi souvent un emploi que les mères qui vivent en couple

Les mères de famille monoparentale sont plus souvent présentes sur le marché du travail que les femmes qui vivent en couple et qui sont également mères de famille⁴. En mars 2002, 80 % d'entre elles étaient actives contre 74 % seulement des femmes ayant des enfants et vivant en couple⁵ (tableau 2). Néanmoins, si elles sont plus nombreuses à se présenter sur le marché du travail, elles sont aussi beaucoup plus nombreuses à ne pas trouver d'emploi : ainsi, elles n'occupent pas plus souvent un emploi (68 % dans les deux cas), mais sont deux fois plus fréquemment au chômage que les mères en couple.

L'absence d'un autre pourvoyeur de revenus d'activité, au moins au sein du ménage *stricto sensu* (le parent non gardien pouvant contribuer via une pension alimentaire...) peut expliquer que parmi les mères de famille monoparentale qui ont un emploi, seulement 26 % sont à temps partiel contre 36 % des mères en couple. De surcroît, parmi celles qui ont un emploi à temps partiel, presque la moitié souhaiteraient travailler davantage (47 %) contre un quart des mères en couple.

La nature des emplois occupés par les mères de famille monoparentale et les mères vivant en couple diffère par contre assez peu, qu'il s'agisse de la catégorie socioprofessionnelle (tableau 3), du statut d'emploi ou des horaires de travail. Cependant, des rythmes atypiques peuvent soulever plus de difficultés d'organisation pour les mères de famille monoparentale : elles sont

4. Seuls 14 % des parents de famille monoparentale sont des hommes. D'après l'enquête Étude de l'histoire familiale, à autres caractéristiques contrôlées, les pères de famille monoparentale occupent moins souvent un emploi et sont plus souvent au chômage que les pères qui vivaient en couple avec des enfants. Leur taux d'activité décroît par ailleurs avec le nombre d'enfants, comme celui des mères en couple ou isolées mais à la différence de celui des pères vivant en couple.
5. Ces données ne peuvent actuellement être actualisées à partir des enquêtes Emploi plus récentes en raison de difficultés d'ordre méthodologique. Les éléments dont on dispose pour 2003, avant la mise en place du nouveau dispositif de prestations (la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)) montrent cependant une stabilité de ces résultats, pour les femmes vivant en couple.

T • 01 composition des familles monoparentales et des couples : âge de la mère, nombre et âge des enfants

En %

	Familles monoparentales				Couples		
	Sexe et âge du parent				Age de la mère		
	Homme	Femme de moins de 35 ans	Femme de 35 ans ou plus	Ensemble	moins de 35 ans	35 ans ou plus	Ensemble
Répartition	14	18	68	100	28	72	100
Présence d'un enfant de moins de 3 ans							
Oui	3	35	5	10	64	10	25
Non	97	65	95	90	36	90	75
Total	100	100	100	100	100	100	100
Nombre d'enfants							
1 enfant	61	62	55	57	48	36	39
2 enfants	28	27	30	29	37	41	40
3 enfants ou plus	11	11	15	14	15	23	21
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : Dans 18 % des familles monoparentales, le parent est une femme de moins de 35 ans. Un tiers (35 %) de ces familles comprennent un enfant de moins de 3 ans, 11 % comprennent au moins 3 enfants de moins de 25 ans. Dans 28 % des couples avec enfant(s), la mère est âgée de moins de 35 ans. Les deux tiers de ces couples ont un enfant de moins de 3 ans à charge et 15 % ont trois enfants ou plus.
Source : Enquête Emploi 2002, Insee, exploitation Drees

T • 02 activité des mères selon le type de famille, le nombre d'enfants et la présence d'un enfant de moins de 3 ans

En %

	Mère de famille monoparentale				Mère en couple			
	Emploi	Chômeur	Inactif	Total	Emploi	Chômeur	Inactif	Total
Ensemble	68	12	20	100	68	6	26	100
Sans enfant de moins de 3 ans								
1 enfant	74	11	15	100	74	6	21	100
2 enfants	73	13	14	100	77	6	17	100
3 enfants ou plus	55	15	30	100	58	8	34	100
Avec enfant de moins de 3 ans								
1 enfant	42	14	44	100	54	7	39	100
2 enfants ou plus	54	15	31	100	71	9	21	100
2 enfants ou plus	30	13	57	100	43	5	52	100

Lecture : 68 % des mères de famille monoparentale occupent un emploi, tout comme 68 % des mères en couple. Lorsqu'elles ont au moins un enfant de moins de 3 ans à charge, les mères de famille monoparentale sont 42 % à occuper un emploi (et 30 % si de surcroît elles ont plusieurs enfants à charge).
Source : enquête Emploi 2002, Insee

T • 03 catégorie socioprofessionnelle des mères actives occupées selon le type de famille et l'âge

En %

	Moins de 35 ans		35 ans et plus		Ensemble	
	Familles monoparentales	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Couples avec enfant(s)
Agricultrices ou artisans, commerçantes, chefs d'entreprise	2	3	4	6	4	6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5	10	11	12	10	11
Professions intermédiaires	19	24	23	21	23	22
Employées	64	51	50	49	52	49
<i>Dont non qualifiées*</i>	31	20	21	22	23	21
Ouvrières	10	12	12	12	11	12
<i>Dont non qualifiées*</i>	6	7	7	8	4	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Lecture : Parmi les mères de moins de 35 ans ayant un emploi, 10 % de celles qui vivent en couple occupent un emploi de cadres ou professions intellectuelles supérieures, contre 5% de celles qui sont mères de famille monoparentale.
* : La définition des professions d'employées « non qualifiées » est issue d'O. Chardon, La qualification des employés, Document de travail Insee N° F0202, mars 2002. Pour les ouvriers, les non qualifiés regroupent ouvriers agricoles, ouvriers non qualifiés de type artisanal et ouvriers non qualifiés de type industriel.
Source : enquête Emploi 2002, Insee, exploitation Drees

ainsi 8 % à travailler au moins certaines nuits, 26 % au moins certains soirs, 27 % certains dimanches, 48 % au moins certains samedis. Elles sont aussi 7 % à travailler en horaires alternés (brigades, 3/8, 2/8) et 28 % à avoir des horaires variables d'un jour à l'autre.

Pour les mères de famille monoparentale, l'exercice d'une activité professionnelle est étroitement lié à leur âge et à celui de leurs enfants

Les différences en termes d'emploi sont par contre beaucoup plus marquées une fois pris en compte le nombre et l'âge des enfants à charge. Seules les mères de famille monoparentale ayant un seul enfant de plus de 3 ans sont aussi souvent en emploi que les mères en couple dans le même cas. Le nombre d'enfants exerce ainsi un impact plus fort sur l'activité des mères de famille monoparentale que sur celle des mères en couple, de même que la présence d'un enfant de moins de 3 ans. Seules 54 % des mères de famille monoparentale ayant un enfant de moins de 3 ans ont ainsi un emploi, contre 71 % des mères de jeunes enfants en couple. Des analyses « toutes choses égales par ailleurs » confirment que la présence d'enfants en bas âge réduit particulièrement la probabilité d'emploi des femmes de famille monoparentale et ce

bien davantage que celle des femmes en couple, sans doute en lien étroit avec la disponibilité et le coût des modes de garde⁶.

Au-delà même de la question de la garde des enfants, d'autres facteurs contribuent à expliquer les difficultés des mères de famille monoparentale ayant un jeune enfant à charge. Elles sont en effet elles-mêmes plus jeunes et moins qualifiées que les mères de jeunes enfants vivant en couple : seules 35 % des mères de famille monoparentale ayant un enfant de moins de 3 ans à charge ont ainsi un diplôme d'études supérieures ou un baccalauréat, contre 53 % des mères de jeunes enfants qui vivent en couple (tableau 4). C'est l'âge de la mère, plus que celui des enfants, qui constitue à cet égard le critère déterminant, même si les deux se recoupent pour partie⁷ : les niveaux de diplôme et les emplois occupés par les mères de famille monoparentale qui ont plus de 35 ans sont en effet équivalents à ceux des mères vivant en couple du même âge. Par contre, parmi les moins de 35 ans, le déficit de qualification des mères de famille monoparentale est très important : 33 % sont sans diplôme et 14 % ont un diplôme du supérieur, contre respectivement 20 et 30 % des mères en couple au même âge.

Ce déficit de qualification a d'abord des incidences sur leur propension à occuper un emploi : elles sont ainsi beaucoup plus fréquemment inactives

ou au chômage que les mères en couple du même âge, et ce d'autant plus qu'elles ont un enfant de moins de 3 ans. Ces différences ont aussi des répercussions sur le type d'emploi auquel elles accèdent : les jeunes mères de famille monoparentale (moins de 35 ans) occupent ainsi un emploi non qualifié (37 %) plus souvent que celles qui vivent en couple (27 %) [tableau 3].

Des problèmes spécifiques de garde d'enfants et de conciliation vie familiale vie professionnelle

Si la conciliation vie familiale vie professionnelle est a priori plus difficile pour les mères de famille monoparentale, elle l'est d'autant plus quand elles ont des enfants d'âge préscolaire, en raison du coût de la garde, et de leur plus faible niveau de qualification qui les défavorise sur le marché du travail. Dans ce cas, cette « conciliation » prend plus souvent la forme d'un renoncement, au moins provisoire, à l'exercice d'une activité professionnelle, ce qui leur permet d'assurer elles-mêmes la garde de leurs enfants. Parmi les mères de familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de trois ans, près de 6 sur 10 sont soit chômeuses, soit inactives, contre 46 % des mères d'enfants en bas âge qui vivent en couple⁸. C'est sans doute aussi pour cette raison qu'on constate pour les familles monoparentales un recours plus important à la scolarisation précoce de leurs enfants : les enfants âgés de moins de trois ans qui vivent dans une famille monoparentale sont un peu plus nombreux, proportionnellement, à être scolarisés (au moins à temps partiel) que les enfants du même âge qui vivent avec leurs deux parents (22 % contre 17 %).

Mais pour les mères de famille monoparentale qui exercent une activité professionnelle, la question de la garde des enfants de moins de 7 ans se pose aussi lorsqu'ils sont scolarisés.

4

T
• 04 niveau de diplôme des mères selon le type de famille et la présence d'un enfant de moins de 3 ans

	Un enfant de moins de 3 ans		Aucun enfant de moins de 3 ans		Ensemble	
	Monoparentale	Bi-parentale	Monoparentale	Bi-parentale	Monoparentale	Bi-parentale
Baccalauréat ou supérieur	35	53	32	36	32	40
CEP, BEPC, BEP, CAP	36	30	43	44	42	40
Aucun diplôme	29	17	25	20	26	20
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Lecture : 53% des mères vivant en couple et ayant un enfant de moins de 3 ans ont un niveau de diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, contre 35 % des mères de famille monoparentale ayant aussi un enfant de moins de 3 ans.
Source : enquête Emploi 2002, Insee, exploitation Drees

6. Plusieurs modèles logistiques ont été estimés à partir des données de l'enquête Revenus fiscaux de 2001. Plusieurs populations ont été distinguées : les femmes isolées ou en couple, avec ou sans enfants. Les modèles estimés sur l'ensemble des femmes font intervenir leur âge, leur niveau de diplôme, leur zone d'habitat, leur nationalité, l'existence de revenus du patrimoine dans le foyer. Plusieurs spécifications ont été testées relatives à la manière d'introduire le nombre et l'âge des enfants. Les modèles estimés uniquement sur les couples comprennent de plus des variables relatives à l'emploi du mari et au statut matrimonial. Ceux qui portent sur les femmes isolées font intervenir leur statut fiscal (veuve, célibataire, divorcée) ainsi que l'existence de sources de revenus comme du patrimoine ou des pensions alimentaires. Enfin, toutes les régressions sont enrichies de variables contextuelles relatives au département : taux de chômage en 2001, offre de garde (nombre de places en crèches ou chez les assistantes maternelles agréées rapportées au nombre d'enfants du département concerné).

7. Un tiers des mères de famille monoparentale de moins de 35 ans ont un enfant de moins de 3 ans à charge.

8. Cependant, l'étude des modes de garde auxquels recourent les mères isolées qui travaillent pour leurs enfants non scolarisés ne peut faire l'objet d'une exploitation statistique, en raison de la faiblesse des effectifs observés dans l'enquête Modes de garde 2002.

Ainsi, d'après l'enquête « Modes de garde⁹ » réalisée en 2002 par la Drees, la quasi totalité des mères de famille (99 %) monoparentale ont recours à un mode de garde pour s'occuper de leurs enfants durant les périodes où ils ne sont pas à l'école et où elles-mêmes travaillent. Les mères en couple ont en revanche un peu plus souvent la possibilité de n'avoir recours qu'à une garde parentale : c'est le cas de 7 % d'entre elles. Au contraire, parmi l'ensemble des enfants de moins de 7 ans qui vivent avec leur mère seule durant une semaine type, 74 % ne voient jamais leur père, tout au moins durant les périodes où ils habitent chez leur mère¹⁰. Dans ce cas, celle-ci porte seule la charge de la garde de l'enfant, ce qui rend plus difficile la conciliation entre activité professionnelle et responsabilités familiales. S'ajoute en outre le fait que les mères de famille monoparentale travaillent un peu moins souvent à temps partiel (26 % de celles qui ont un emploi) que les mères en couple (36 %)¹¹.

Les mères de famille monoparentale qui occupent un emploi doivent donc gérer davantage de contraintes, alors que pour des besoins de garde équivalents, si ce n'est supérieurs, elles ne peuvent mobiliser que des ressources financières *a priori* plus réduites que celles des ménages à deux revenus. Ainsi, 47 % des familles où la mère vit en couple recourent exclusivement à des personnes ou à des organismes rémunérés, contre seulement 36 % des familles monoparentales (tableau 5). Par ailleurs, ces dernières sont légèrement plus nombreuses à ne faire appel qu'à des intervenants informels (non rémunérés) pour assurer la garde de leurs enfants scolarisés pendant les périodes où elles ne sont pas disponibles : c'est le cas de 18 %

d'entre elles contre 14 % des mères vivant en couple. Elles ont aussi plus souvent recours à des gardes multiples, sollicitant à la fois des personnes rémunérées ou des établissements payants, et l'aide d'intervenants informels, tels que proches ou voisins : c'est le cas de 44 % des mères de famille monoparentale contre 31 % des mères en couple.

Au total, même si 80 % des mères de famille monoparentale qui travaillent, et dont tous les enfants sont scolarisés, recourent à un mode de garde payant, proportion assez semblable à celle observée chez les mères occupées vivant en couple, leurs choix de garde sont relativement différents. Elles confient par exemple moins leurs enfants scolarisés à une « nounou », (un quart des mères de familles monoparentales contre un tiers de celles qui vivent en couple). A l'inverse, elles ont plus recours aux garderies périscolaires, à l'étude (54 % contre 38 %) et aux centres aérés (42 % contre 31 %), qui constituent des modes de garde nettement moins onéreux.

Les niveaux de vie des familles monoparentales sont, avant prise en compte des transferts sociaux, souvent modestes

Malgré les difficultés particulières qu'ils peuvent rencontrer, les parents isolés ont, comme on l'a vu, pour la majorité d'entre eux un emploi. Aussi, en moyenne, les revenus du travail constituent l'essentiel de leurs ressources initiales¹² (en moyenne 83 %). Les allocations chômage, perçues par près d'un quart des familles monoparentales, représentent en moyenne 5 % de leurs ressources initiales, tout comme les pensions de retraite. Les parents de famille monoparentale, en moyenne plus âgés que ceux qui vivent en couple, sont en effet 14 % à percevoir des pensions de retraite contre seulement 7 % des couples avec enfant(s). Les revenus du patrimoine déclarés au fisc¹³ ne contribuent quant à eux que très faiblement aux ressources initiales des familles monoparentales, et guère davantage à celles des couples avec enfant(s).

T • 05 modes de garde utilisés par les mères actives occupées sans enfant non scolarisé, selon qu'elles sont le seul parent du ménage ou qu'elle vivent en couple

En %

Type de mode de garde	La mère exerce effectivement une activité et n'a pas d'enfant non scolarisé	
	Mères de famille monoparentale	Mères vivant en couple
Recours à un mode de garde informel (gratuit)	62	45
Recours à un mode de garde formel ou payant	80	78
Recours à une « nounou » (assistante maternelle agréée ou non, nourrice, baby sitter...)	25	34
L'enfant reste à la garderie périscolaire ou à l'étude du soir	54	38
L'enfant va au centre aéré etc...	42	31
Multi-recours (modes de garde formels et informels combinés)	44	31
Part des mères à temps partiel	30	38

Lecture : 80 % des mères seules effectivement en activité et n'ayant pas d'enfant non scolarisé ont recours à un mode de garde formel ou payant pour la garde de leurs enfants en dehors des périodes scolaires.
Source : Enquête Modes de garde, mai 2002, Drees

9. L'enquête Modes de garde a porté sur 3343 ménages comptant au moins un enfant de moins de 7 ans. Pour chacun des enfants âgés de moins de 7 ans présents dans le foyer (4782), le calendrier précis de la garde est décrit pour l'ensemble de la semaine.

10. Le calendrier décrivant la prise en charge, quasiment heure par heure, de l'enfant, porte sur une semaine considérée par le répondant comme la plus représentative de l'année. Dans le cas d'une famille monoparentale, si c'est la mère qui a répondu, elle a naturellement décrit une semaine où l'enfant vit chez elle, afin d'exposer les modes de garde et les arrangements auxquelles elle a recours lorsque son enfant est sous sa responsabilité. Ce choix de réponse n'exclut pas que l'enfant vive, par exemple une semaine sur deux, chez son père, ou encore qu'il y passe un certain temps chaque semaine. L'enquête sur les situations familiales de 1985-1986 montrait que 23 % des enfants de 0 à 18 ans vivant dans une famille monoparentale avaient un père décédé ou inconnu, 5 % une mère décédée ou inconnue, et que 15 % ne voyaient jamais leur père, 2 % jamais leur mère. Mais ce type de situations, déjà minoritaire en 1985-86, a dû encore se raréfier, d'une part parce que la part des familles monoparentales issues d'une séparation augmente, d'autre part parce que la législation favorise de plus en plus le maintien de liens avec le parent non gardien.

11. Ce moindre recours au temps partiel s'explique sans doute par des contraintes financières, d'autant plus que, comme on l'a déjà souligné, une forte proportion des mères isolées qui ont un emploi souhaiteraient travailler davantage.

12. Les ressources initiales des ménages sont constituées de revenus d'activité (salariée ou indépendante), de revenus de remplacement (dont les allocations chômage et les pensions de retraite), de transferts en provenance d'autres ménages (comme les pensions alimentaires) ainsi que de revenus du patrimoine (qui sont sous-estimés dans la source utilisée). Ces revenus sont nets de tous prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS).

13. Les revenus du patrimoine ici pris en compte sont ceux qui sont soumis à l'impôt sur le revenu. On estime qu'ils représentent tous types de ménages confondus environ 1/5 de l'ensemble des revenus du patrimoine.

Les prestations alimentaires constituent en revanche une source relativement importante de revenu initial pour les familles monoparentales, alors que ce n'est pas du tout le cas des autres familles avec enfants (graphique 1, tableau 6). Pour le tiers des familles monoparentales qui ont déclaré des

pensions alimentaires, ces dernières atteignent en effet l'équivalent de 290 euros en moyenne par mois contribuant à hauteur de 18 % à leur revenu initial. Les parents isolés qui reçoivent des pensions alimentaires ont en général des enfants plus âgés, parce qu'elles sont dans ce cas plus souvent issues de

ruptures d'une union : ainsi, si 15 % des familles avec un seul enfant âgé de moins de 3 ans en bénéficient, ce sont près de 41 % des familles qui ont au moins deux enfants, tous deux âgés de plus de trois ans. Par ailleurs, si les parents de familles monoparentales n'ayant pas déclaré de revenus d'activité sont proportionnellement moins nombreux à percevoir des pensions alimentaires que les autres (23 % contre 35 % des autres parents isolés), en revanche, quand ils en sont bénéficiaires, ces pensions constituent pour eux une source de revenu initial importante (38 % contre 18 %).

Quant aux revenus d'activité professionnelle, un peu plus des trois quarts des parents isolés en ont déclaré au fisc. Quand on les compare à ceux des mères de famille vivant en couple qui ont également déclaré des revenus d'activité, ceux des parents isolés ayant travaillé sont moins souvent inférieurs au SMIC que ceux des femmes vivant en couple (respectivement 31 % et 37 % des cas) et au contraire plus souvent supérieurs à 2 SMIC (24 % des cas contre 19 % en couple, tableau 7). Dans les couples cependant, la proportion de femmes travaillant à temps partiel en l'ayant choisi est toutefois plus importante que parmi les familles monoparentales. Aussi, au sein de la tranche de revenus d'activité inférieurs à un SMIC, la proportion de parents isolés ayant gagné moins d'1/2 SMIC peut

T 06 types de ressources initiales détenues par les familles monoparentales en 2001

	Type de ressource					En %
	Ressources initiales (*)	Revenus d'activité du parent (**)	Allocations chômage (**)	Pensions alimentaires	Pensions de retraite	
Familles monoparentales	92,1	76,8	24,3	32,1	14,0	
Un enfant	94,4	80,5	23,2	26,6	13,8	
- âgé de moins de 3 ans	81,1	67,3	25,0	14,6	2,9	
- âgé de plus de 3 ans	95,6	81,8	23,0	27,8	14,9	
Plusieurs enfants	89,0	71,9	25,9	39,2	14,1	
- dont au moins un âgé de moins de 3 ans	72,1	46,1	25,4	30,3	8,2	
- tous âgés de plus de 3 ans	92,3	76,9	25,9	40,9	15,3	
avec enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans	75,8	54,7	25,2	23,9	5,2	
sans enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans	94,3	79,8	24,2	33,2	16,2	
Pour comparaison : couples avec enfant(s)	99,2	95,7	26,6	5,3	7,1	

(*) Les ressources initiales sont principalement composées des revenus d'activité professionnelle ou de remplacement - allocations chômage et pensions de retraite, des pensions alimentaires et des revenus du patrimoine. Ces derniers étant sous-estimés dans l'enquête, la proportion de familles détentrices de tels revenus imposables n'est pas reportée dans le tableau.

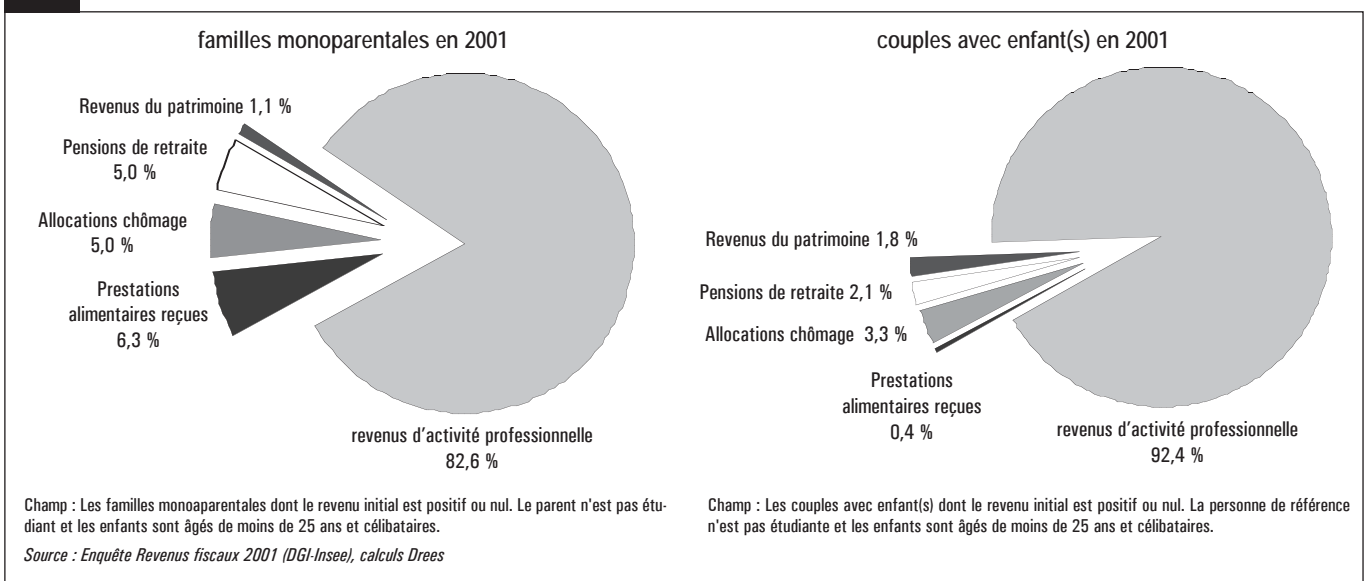
(**) Les revenus d'activité salariée qui sont déclarés au fisc comprennent également les allocations chômage. Dans l'enquête Revenus fiscaux, ces deux composantes sont éclatées : les purs revenus d'activité et les allocations chômage sont estimés en s'appuyant notamment sur le calendrier rétrospectif d'activité au mois le mois de l'enquête Emploi de mars 2002 à laquelle l'ERF est appariée. Seuls les purs revenus d'activité positifs sont comptabilisés ici.

Lecture : 92,1 % des familles monoparentales ont déclaré des revenus au titre de l'année 2001 ; 76,8 % des parents ont déclaré des revenus d'activité professionnelle en ce qui les concerne (traitements ou salaires hors allocations chômage ; revenus d'activité indépendante) ; 24,3 % ont perçu des allocations chômage ; 32,1 % de ces familles ont déclaré percevoir des pensions alimentaires et 14 % des pensions de retraite. Champ : Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, hors ménages étudiants. Les enfants sont âgés de moins de 25 ans et sont célibataires.

Source : Enquête Revenus fiscaux 2001 (DGI-Insee), exploitation Drees

6

G 01 les sources de revenus initial



apparaître élevée : elle atteint en effet 13 % en 2001, alors que les revenus d'activité moyens des pères et des mères qui vivent en couple ne sont inférieurs à 1/2 SMIC que dans 7 % des cas.

L'hétérogénéité des niveaux de rémunération selon les types de familles monoparentales est néanmoins importante : en effet, les parents isolés avec au moins un enfant âgé de moins de trois ans déclarent des revenus d'activité dans un peu plus d'un cas sur deux, et quand ils ont perçu des revenus d'activité, ceux-ci sont souvent d'un montant faible puisque près de la moitié sont inférieurs au SMIC. A contrario, les parents isolés n'ayant pas de jeunes enfants à charge sont près de huit sur dix à avoir déclaré des revenus d'activité et pour eux, les revenus d'activité sont dans seulement 30 % des cas inférieurs au SMIC.

Enfin il faut signaler que certaines familles disposent de ressources initiales nulles avant transferts. C'est le cas

de 8 % d'entre elles et de près d'un quart de celles qui ont au moins un jeune enfant à charge. Avant redistribution, le risque de pauvreté monétaire des familles monoparentales apparaît ainsi particulièrement élevé : 41 % des parents isolés ont un niveau de vie initial, apprécié à partir de leurs revenus primaires rapportés au nombre d'unités de consommation, inférieur au seuil de pauvreté, défini comme la moitié du niveau de vie après redistribution de l'ensemble des individus¹⁴ (tableau 8). A titre de comparaison, ce n'est le cas que de 18 % des couples avec enfants et de 9 % des ménages sans enfants. Avant le jeu des transferts¹⁵, l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales, qui mesure l'écart au seuil de pauvreté de leur niveau de vie moyen, est par ailleurs élevée au regard de celle des autres familles avec enfants. Ce risque de pauvreté, comme son intensité, s'avèrent particulièrement marqués chez les familles monoparen-

tales qui ont plusieurs enfants ou au moins un enfant en bas âge.

Les prestations sociales contribuent très fortement à améliorer le niveau de vie initial des familles monoparentales...

Les familles monoparentales bénéficient toutefois, relativement aux ménages sans enfants mais aussi relativement aux autres familles avec enfants, de transferts monétaires particulièrement importants. En effet, le système socio-fiscal opère une redistribution des revenus des ménages sans enfant vers les familles (redistribution horizontale) ainsi que des ménages les plus aisés vers les ménages les plus modestes (redistribution verticale). Dans les faits, ces deux dimensions de la redistribution sont pour partie imbriquées : les familles ont souvent des niveaux de vie initiaux plus faibles que les ménages sans enfant, et c'est tout particulièrement le cas des familles

T
•07

le niveau des revenus d'activité professionnelle des parents de familles monoparentales en emploi en 2001

En %

	Distribution des revenus d'activité des parents ayant eu au moins un emploi rémunéré en 2001					
	< = 1/2 Smic	de 1/2 à 1 Smic	de 1 à 1,5 Smic	de 1,5 à 2 Smic	> = 2 Smic	Ensemble
Familles monoparentales	13,0	17,6	24,3	21,1	23,9	100,0
Un enfant	11,8	16,0	23,7	23,4	25,1	100,0
- âgé de moins de 3 ans	17,4	27,5	23,7	18,1	13,4	100,0
- âgé de plus de 3 ans	11,3	15,2	23,7	23,8	26,0	100,0
Plusieurs enfants	14,8	20,0	25,2	17,9	22,2	100,0
- dont au moins un âgé de moins de 3 ans	23,7	28,8	23,9	13,8	9,9	100,0
- tous âgés de plus de 3 ans	13,8	18,9	25,4	18,3	23,6	100,0
avec enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans	20,5	28,1	23,8	15,9	11,6	100,0
sans enfant âgé de moins de 3 ans	12,3	16,7	24,4	21,6	25,0	100,0
Pour comparaison : mères vivant en couple	16,7	19,8	26,7	18,0	18,8	100,0
Pour comparaison : revenu moyen d'activité des parents vivant en couple (la demi somme des revenus d'activité des deux conjoints)	7,3	24,1	26,7	18,7	23,2	100,0

Champ : Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, hors ménages étudiants. Les enfants sont âgés de moins de 25 ans et sont célibataires.
Lecture : Les parents isolés ayant déclaré des revenus d'activité en 2001 ont dans 13% des cas déclaré des revenus d'activité salariée ou indépendante d'un montant global inférieur à 1/2 SMIC. Les mères vivant en couple ayant déclaré des revenus en 2001 sont 16,7 % à avoir un revenu d'activité professionnel inférieur à 1/2 SMIC. Le revenu moyen d'activité des couples, dont au moins un des deux a déclaré des revenus d'activité en 2001, est dans 7,3 % des cas inférieur à 1/2 SMIC.
Remarque : Les revenus d'activité salariée qui sont déclarés au fisc comprennent également les allocations chômage. Dans l'enquête Revenus fiscaux, ces deux composantes sont éclatées : les purs revenus d'activité et les allocations chômage sont estimés en s'appuyant notamment sur le calendrier rétrospectif d'activité au mois le mois de l'enquête Emploi de mars 2002 à laquelle l'ERF est appariée.
Source : Enquête Revenus fiscaux 2001 (DGI-Insee), exploitation Drees

14. Plus exactement, ce sont 41% des individus vivant dans une famille monoparentale qui sont pauvres selon ce seuil relatif et conventionnel de pauvreté monétaire. Cependant, par simplicité, on assimilera dans ce paragraphe les individus au type de ménage dans lequel ils vivent.

15. Dans l'enquête Revenus fiscaux de 2001, les transferts pris en compte sont les suivants : du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation ; du côté des prestations, les aides au logement en location ou accession à la propriété, les minima sociaux (RMI, API, Allocation pour Adulte Handicapé et son complément, le Minimum vieillesse, l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité), les prestations familiales versées par les Caisses d'Allocations Familiales à l'exception de l'Allocation d'Adoption et des aides liées à la garde onéreuse de jeunes enfants dans le cadre de l'AFEAMA (Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée) et de l'AGED (Allocation de garde d'enfant à domicile). Rappelons que le système des aides aux jeunes enfants a été réformé au 1er janvier 2004 avec la mise en place de la Prestation d'accueil du jeune enfant. Il était composé en 2001 de l'Allocation pour jeune enfant (APJE), de l'Allocation parentale d'éducation (APE), de l'AGED et de l'AFEAMA. Enfin, la Prime pour l'Emploi, versée pour la première fois en septembre 2001, a été considérée comme une prestation dans l'enquête et ajoutée directement au revenu initial des foyers bénéficiaires.

monoparentales. Ainsi, après prise en compte des prélèvements et des prestations, le niveau de vie des familles monoparentales s'élève en moyenne de 20 %, alors que celui des couples avec enfants ne s'accroît que de 1 % en moyenne (tableau 9).

Plusieurs raisons expliquent l'ampleur de la redistribution des revenus opérée en faveur des familles monoparentales. Certaines prestations, comme l'Allocation pour parent isolé et l'Allocation de soutien familial, leur sont réservées¹⁶. Le barème de l'impôt sur le revenu tient en outre spécifiquement compte de leur situation (une demi-part fiscale supplémentaire). Enfin et surtout, en raison de ressources initiales souvent plus faibles, les familles monoparentales bénéficient plus souvent de prestations sous conditions de ressources : complément familial à partir de trois enfants âgés de plus de trois ans (CF), Allocation pour jeune enfant (APJE¹⁷), minima sociaux dont l'API et le RMI, aides au logement.

Plus des trois quarts des familles monoparentales perçoivent ainsi des prestations familiales (et la totalité de

celles qui ont des enfants en bas âge ou au moins trois enfants) et elles sont 20 % à bénéficier de prestations familiales sous conditions de ressources (APJE ou CF). Pour l'ensemble des familles monoparentales, bénéficiaires ou non, ces prestations familiales représentent au total un surplus de niveau de vie de près de 100 euros en moyenne par mois. Les parents isolés sont en outre, d'après l'enquête Revenus fiscaux¹⁸, proportionnellement quatre fois plus nombreux que les couples avec enfants à être allocataires d'un minimum social avec un gain de niveau de vie moyen d'environ 45 euros par mois. Enfin, plus souvent locataires et ayant des niveaux de vie initiaux plus faibles (encadré 2), les familles monoparentales bénéficient aussi plus souvent d'une aide au logement que les couples avec enfants (57 % contre 25 %), et ces aides conduisent à améliorer leur niveau de vie en moyenne de près de 75 euros par mois. Les gains de niveau de vie mensuels occasionnés par ces aides sont en outre sensiblement plus élevés si l'on considère les seules familles bénéficiaires : ils atteignent 130 euros en moyenne pour

les aides au logement et 215 euros en moyenne pour les minima sociaux pris dans leur ensemble.

En outre, au sein des familles monoparentales, celles qui ont des enfants nombreux ou en bas âge reçoivent des transferts sensiblement plus importants que les autres, pour partie car elles ont souvent des niveaux de vie initiaux plus faibles. Les prestations familiales conduisent en effet à un gain de niveau de vie mensuel de 240 euros dans les familles monoparentales ayant au moins trois enfants, alors que ce gain n'est que d'à peine 40 euros lorsque l'enfant est unique ; de même, les aides au logement conduisent à un gain mensuel moyen de niveau de vie sensiblement plus important dans les familles nombreuses que dans les familles avec un seul enfant (respectivement de 98 et de 65 euros) ; enfin, les minima sociaux améliorent de près de 125 euros le niveau de vie mensuel des parents isolés ayant au moins un jeune enfant, grâce à l'API, contre 34 euros pour les familles monoparentales sans enfant en bas âge.

8

T
• 08

risque et intensité de pauvreté monétaire des familles monoparentales et des autres ménages en 2001

	Avant transferts (revenu primaire après CSG-CRDS)		Après transferts		Réduction de la pauvreté grâce aux transferts	
	Taux (en %)	Intensité (en %)	Taux (en %)	Intensité (en %)	Taux (en points)	Intensité (en points)
Familles monoparentales	41,7	57,9	13,9	16,7	27,7	41,2
- 1 enfant	28,3	51,6	10,9	21,3	17,5	30,3
- 2 enfants	39,2	54,7	14,2	17,9	25,1	36,7
- 3 enfants et plus	72,1	62,7	19,7	12,9	52,4	49,9
- avec enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans	70,0	72,7	8,0	8,7	62,0	64,1
- sans enfant âgé de moins de 3 ans	37,4	53,6	14,8	17,5	22,6	36,1
Couples avec enfant(s)	17,9	36,9	6,2	18,5	11,7	18,5
Ensemble des ménages avec enfant(s)	20,5	40,8	7,1	18,2	13,4	22,6
Ensemble des ménages	15,8	40,7	6,1	19,1	9,6	21,6

Champ : Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, hors ménages étudiants. Les enfants sont âgés de moins de 25 ans et sont célibataires.

Le niveau de vie s'apprécie en rapportant le revenu du ménage (primaire ou disponible) au nombre d'unités de consommation qui composent le ménage selon l'échelle d'équivalence de l'Insee et de l'OCDE.

Le revenu primaire correspond au revenu initial des ménages (revenus d'activité et de remplacement - allocations chômage, pensions de retraite -, rentes, pensions alimentaires, patrimoine) diminué des prélèvements directs que sont la CSG et la CRDS. Le revenu disponible correspond au revenu primaire augmenté des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement et diminué de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

Lecture : Avant transferts, 41,7 % des individus vivant dans une famille monoparentale ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (défini comme la demi-médiane des niveaux de vie des individus) et le niveau de vie avant transferts de ces individus pauvres est éloigné en moyenne de 57,9 % du seuil de pauvreté. Après transferts, soit en considérant le revenu disponible des individus, 13,9 % de ceux qui vivent dans une famille monoparentale ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et le niveau de vie avant transferts de ces individus pauvres est éloigné en moyenne de 16,7 % du seuil de pauvreté.

Source : Enquête Revenus fiscaux 2001 (DGI-Insee), exploitation Drees

16. Face à la précarité engendrée par certaines situations (non reconnaissance de l'enfant, divorce, veuvage), les pouvoirs publics créaient en effet en 1976 une allocation attribuée pour une durée limitée destinée spécifiquement aux familles monoparentales les plus modestes, l'Allocation pour Parent isolé (API). Quant à l'Allocation de soutien familial (ASF), elle a remplacé l'Allocation d'orphelin, dévolue depuis 1970 aux parents isolés et aux orphelins recueillis dans un autre foyer.

17. L'APJE a été remplacée au 1er janvier 2004 par l'Allocation de base de la PAJE pour les enfants nés en 2004 (cf. note 12).

18. La source utilisée, l'enquête revenus fiscaux, tend à sous-estimer le nombre de parents isolés bénéficiaires de l'Allocation pour parent isolé.

... et réduisent le risque de pauvreté monétaire, notamment des parents isolés avec plusieurs enfants ou des enfants en bas âge

Au total, les transferts monétaires permettent de réduire de manière importante le taux et l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales, notamment au regard des couples avec enfant(s) [cf. tableau 8]. La proportion de familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté (défini de manière relative et conventionnelle comme la demi-médiane du niveau de vie après prélèvements et prestations de l'ensemble des individus) diminue en effet de 42 % avant transferts à 14 % après transferts, sous l'effet des allocations logement et des prestations familiales. Même lorsque les familles monoparentales continuent à vivre sous le seuil de pauvreté, leur niveau de vie s'améliore considérablement sous l'effet des transferts : l'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart entre le niveau de vie des ménages pauvres et le seuil de

pauvreté, passe en effet pour elles de 58 % à 17 %.

La réduction par les transferts du taux et de l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales est particulièrement importante pour celles qui ont au moins trois enfants et plus encore pour celles qui ont au moins un enfant en bas âge. Pour ces familles, les minima sociaux¹⁹ jouent en particulier un rôle important. Alors qu'avant transferts, ces familles ont un taux et une intensité de pauvreté nettement supérieurs à l'ensemble des familles monoparentales, c'est en effet l'inverse après transferts : seules 8 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et pour ces familles pauvres qui ont des enfant(s) en bas âge, la distance entre leur niveau de vie moyen et le seuil de pauvreté se réduit à 9 %.

Après redistribution, le taux de pauvreté des familles monoparentales demeure toutefois supérieur à celui des couples avec enfant(s) (de 8 points, mais cet écart était de 24 points avant transferts). En revanche, le niveau de vie des familles monoparentales vivant

sous le seuil de pauvreté est légèrement moins éloigné de ce seuil que celui des couples pauvres avec enfants, ce qui était loin d'être le cas avant transferts.

Le risque de pauvreté demeure néanmoins important pour les parents isolés sans emploi

Malgré l'apport des transferts, le risque de pauvreté monétaire demeure néanmoins élevé, lorsque les familles monoparentales n'ont pas de revenu d'activité. Le taux de pauvreté atteint 40 % pour ces dernières, alors qu'il n'est que de 9 % pour les 87 % de familles monoparentales qui ont déclaré des revenus d'activité professionnelle ou des revenus qui y sont directement liés comme des allocations chômage ou des indemnités journalières. Logiquement, les risques de pauvreté varient avec le niveau des revenus d'activité professionnelle. Ainsi, 35 % des parents isolés dont les revenus d'activité sont inférieurs à 1/2 SMIC vivent sous le seuil de pauvreté, soit à peine moins que ceux qui sont dépourvus de telles ressources. Ce n'est le cas que de 12 % de

T
•09

le rôle des prestations monétaires dans le niveau de vie des familles monoparentales et des autres ménages en 2001

9

	Niveau de vie avant transferts (1)	Prestations familiales	dont : Allocation de soutien familial (*)	Minima sociaux	dont : Allocation pour Parent Isolé (*)	dont : Revenu minimum d'insertion	Aides au logement	Niveau de vie après transferts (2)	Variation en % (2) / (1)
Familles monoparentales	878	97	22	44	18	18	74	1 055	20
- 1 enfant	1 048	39	19	41	13	18	65	1 140	9
- 2 enfants	847	103	21	43	20	15	75	1 034	22
- 3 enfants et plus	482	240	31	55	27	20	98	865	80
- avec enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans	505	211	33	123	102	14	124	946	87
- sans enfant âgé de moins de 3 ans	927	82	20	34	7	18	68	1 069	15
Couples avec enfant(s)	1 365	81	1	10	1	4	21	1 375	1
Ensemble des ménages avec enfant(s)	1 309	81	3	14	3	6	28	1 338	2
Ensemble des ménages	1 417	42	2	17	1	6	22	1 385	-2

Champ : Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, hors ménages étudiants. Les enfants sont âgés de moins de 25 ans et sont célibataires.

(*) La source utilisée tend à sous-estimer le nombre de ménages bénéficiaires de ces prestations, et en conséquence leur montant moyen par ménage.

Le niveau de vie s'apprécie en rapportant le revenu du ménage (primaire, soit le revenu avant transferts, ou disponible, soit le revenu après transfert) au nombre d'unités de consommation qui composent le ménage selon l'échelle d'équivalence de l'Insee et de l'OCDE. Le revenu primaire correspond au revenu initial des ménages (revenus d'activité et de remplacement - allocations chômage, pensions de retraite-, rentes, pensions alimentaires, patrimoine) diminué des prélèvements directs que sont la CSG et la CRDS. Le revenu disponible correspond au revenu primaire augmenté des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement et diminué de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

Lecture : En 2001, le niveau de vie des familles monoparentales est estimé à 878 euros en moyenne par mois. Les prestations sociales, les minima sociaux et les allocations logement apportent en moyenne un surcroît de niveau de vie de respectivement 97 euros, 44 euros et 74 euros par mois. Au total, le niveau de vie mensuel des familles monoparentales atteint 1 055 euros en moyenne.

Source : Enquête Revenus fiscaux 2001 (DGI-Insee), exploitation Drees

19. Cette décomposition du rôle des différents prestations sur le taux et l'intensité de la pauvreté est néanmoins quelque peu conventionnelle : en effet, les prestations familiales sont, par exemple, pour partie incluses dans la base ressources du RMI.

ceux dont les revenus d'activité sont compris entre 1/2 et 1 SMIC et d'aucun des parents isolés qui perçoivent des revenus d'activité supérieurs à 2 SMIC. Ces derniers sont à cet égard moins souvent à la tête d'une famille nombreuse : 7 % d'entre eux sont parents d'au moins trois enfants contre 16 % de ceux qui ont un revenu d'activité inférieur à 1/2 SMIC.

Une autre manière d'appréhender le lien entre emploi et risque de pauvreté consiste à estimer la proportion de travailleurs pauvres, à savoir de personnes actives ayant effectivement occupé un emploi au moins un mois dans l'année et qui vivent dans un ménage pauvre²⁰. Selon cette définition, 7,4 % des parents isolés qui ont occupé un emploi sont des travailleurs pauvres. Cette proportion est plus élevée lorsque le parent isolé a deux enfants ou plus : elle est par exemple de 9,1 % avec deux enfants à charge contre 6,3 % avec un enfant unique. Surtout la proportion de travailleurs pauvres

(parmi les actifs ayant travaillé ne serait-ce qu'un mois en 2001) est nettement plus importante parmi les parents isolés que parmi ceux qui vivent en couple. Ces derniers sont 3,5 %, à vivre dans un ménage pauvre, soit une proportion deux fois moindre que celle observée pour les parents isolés.

Des conditions de logement moins favorables que celles des couples ayant des enfants

Les conditions de vie des familles monoparentales apparaissent encore moins favorables que celles des couples avec enfant, lorsque l'on prend en compte leurs conditions de logement. En effet, les indicateurs de niveau de vie ou de pauvreté monétaire ne prennent pas en compte des écarts entre différents types de familles, selon le statut d'occupation de leur logement. Ainsi les familles monoparentales sont beaucoup plus souvent locataires que les

couples avec enfants, et ce davantage dans le secteur social que dans le parc privé (tableau 10).

D'autre part, le nombre de pièces de leur logement apparaît plus souvent insuffisant que pour les autres ménages, au regard de l'indice de peuplement défini par l'Insee²¹ : 14 % des familles monoparentales comprenant trois enfants ou plus vivent dans un logement au surpeuplement accentué, ce qui signifie pour trois enfants un logement de moins de deux ou trois pièces. Le surpeuplement (en général modéré, c'est-à-dire qu'il manque une pièce) est également beaucoup plus fréquent parmi les familles monoparentales d'un ou de deux enfants que chez les couples qui ont le même nombre d'enfants²². Par ailleurs, les familles monoparentales portent également un jugement moins favorable sur leur logement comme sur leur quartier, surtout quand les enfants sont nombreux.

T
• 10

quelques indicateurs des conditions de logement selon le type de ménage

En %

	Statut d'occupation		Nombre de pièces		Conditions de logement jugées		Quartier	
	Propriétaires	Locataires du secteur social	Manque une pièce	Manquent deux pièces ou plus	Insuffisantes	Très insuffisantes	Proportion qui se plaisent dans leur quartier	
Père de famille monoparentale	50	24	11	3	7	0	91	
Mère de famille monoparentale	un enfant	30	39	13	1	6	7	83
	deux enfants	28	42	13	3	9	4	82
	trois enfants ou plus	18	59	21	14	18	10	78
Couple	un enfant	59	17	5	1	5	2	91
	deux enfants	66	16	5	1	5	2	92
	trois enfants ou plus	59	26	13	5	9	3	88
Autres ménages	56	14	10	0	4	2	93	
Ensemble des ménages	56	17	9	1	5	2	92	

Lecture : Parmi les mères de famille monoparentale ayant un enfant de moins de 25 ans, 30 % sont propriétaires, 39 % sont locataires dans le secteur social. 13 % vivent dans un logement auquel il manque une pièce (surpeuplement modéré), 1 % dans un logement auquel il manque deux pièces ou plus (surpeuplement accentué). Elles sont 6 % à juger leurs conditions de logement insuffisantes, 7 % à les juger très insuffisantes. Enfin, 83 % d'entre elles disent se plaire dans leur quartier.
Source : enquête Logement 2003, Insee, exploitation Drees.

20. Un « actif pauvre » (« *working poor* ») est une personne active, occupée ou non pendant plus de six mois, qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Les travailleurs pauvres sont les actifs pauvres, ayant effectivement tenu un emploi au moins un mois (Ch. Lagarenne et N. Legendre, « Les travailleurs pauvres en France », Economie et Statistiques n° 335, 2000-5).

21. Il est calculé de façon normative en comptant :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille ou les célibataires de 19 ans et plus ;
- une pièce pour deux célibataires de 19 ans ou moins s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
- une pièce pour un célibataire de 19 ans ou moins sinon.

Selon ce critère, une famille monoparentale comprenant un seul enfant a besoin de 3 pièces, une famille avec deux enfants a besoin de trois pièces également si les enfants ont moins de 7 ans ou sont de même sexe, de quatre pièces sinon. Le surpeuplement est dit modéré s'il manque une pièce, accentué s'il en manque deux ou plus.

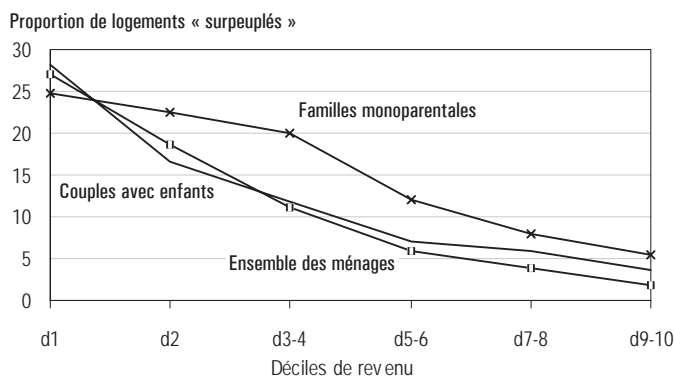
22. Selon l'indice de peuplement de l'Insee, à nombre et âge des enfants identiques, un couple et une famille monoparentale ont besoin du même nombre de pièces.

Les conditions de logement des familles monoparentales se rapprochent de celles des ménages pauvres²³, dans la mesure où leur niveau de vie est en moyenne inférieur à celui des autres ménages et où elles sont plus fréquemment en situation de pauvreté monétaire.

Cependant, ces ressources inférieures n'expliquent qu'en partie les difficultés des familles monoparentales en matière de logement. Même les familles monoparentales qui ont un niveau de vie aisé vivent plus fréquemment dans un logement défini comme surpeuplé au regard des critères définis par l'Insee, c'est-à-dire auquel il manque au moins une pièce (graphique 2). La différence avec les couples est à cet égard particulièrement accentuée pour les familles monoparentales ayant des revenus modestes ou intermédiaires.

G
•02

proportion des ménages qui vivent dans un logement au nombre de pièces insuffisant, selon leur niveau de vie et la configuration familiale



Lecture : L'ensemble des ménages est ici divisé en dix parts d'effectif égal, classées selon le niveau de vie. D1 désigne le premier décile, c'est-à-dire les 10 % de ménages qui ont le niveau de vie le plus faible, tandis que d9 et d10 représentent les neuvièmes et dixièmes déciles, c'est-à-dire les 20 % de ménages ayant le niveau de vie le plus élevé. Plus le niveau de vie est élevé moins il est fréquent que le logement soit « surpeuplé ». Cependant, à niveau de vie comparable, par exemple pour des ménages ayant un niveau de vie les classant dans les troisième ou quatrième déciles, 20 % des familles monoparentales vivent dans un logement « surpeuplé » selon l'indice de peuplement de l'Insee, 11 % des couples avec enfants.

Source : enquête Logement 2003, Insee, exploitation Drees

23. RIEG C., DRIANT J.C., « Les conditions de logement des ménages à bas revenus », *Insee Première*, n° 950, février 2004.

E•2

Des difficultés accentuées pour les familles monoparentales allocataires de minima sociaux

Fin 2003, près de 480 000 parents isolés¹, au sens de la CNAF, étaient bénéficiaires d'un minimum social dont 188 000 au titre de l'API et près de 290 000 au titre du RMI, représentant ainsi plus d'un quart des allocataires de ce dispositif² (encadré 1). Au sein de l'API, deux sous-populations coexistent : les allocataires de l'API dite « longue » (d'une durée maximale de trois ans la prestation est versée de la fin de la grossesse jusqu'aux trois ans de l'enfant) et les allocataires de l'API dite « courte » (d'une durée de un an elle est versée à la suite d'une séparation lorsque les enfants les plus jeunes ont plus de trois ans). Fin 2003, on comptait ainsi 150 000 allocataires de l'API longue et 38 000 de l'API courte. Du fait des conditions d'ouverture des droits propres à chaque minimum social, les différentes catégories d'allocataires sont assez fortement différenciées, notamment au niveau de l'âge (tableau 1).

La place des familles monoparentales dans les minima sociaux : des situations qui évoluent

Le bénéfice d'un minimum social est une situation généralement transitoire, interrompue soit par la fin légale de la prestation comme dans le cas de l'API, soit par une augmentation des ressources. Mais la sortie du minimum social n'est pas nécessairement synonyme de sortie de la pauvreté : en particulier, les passages d'un minimum social à l'autre sont fréquents. Ainsi, parmi les allocataires titulaires de l'API longue en décembre 2001, près de 30 % ont accédé au RMI deux ans plus tard ; c'est le cas de plus de 40 % des allocataires de l'API courte (tableau 2). Les parents isolés allocataires du RMI sont plus nombreux à rester dans la même situation au bout de deux ans, en raison de la non limitation dans le temps du versement de la prestation : parmi les inscrits en décembre 2001, six sur dix le sont encore deux ans plus tard.

Des difficultés renforcées sur le marché du travail

L'enquête menée auprès d'allocataires inscrits en décembre 2001 à l'API ou au RMI permet de rendre compte des difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Cette enquête, dont le champ est plus large, est ici exploitée sur

T
•01

principales caractéristiques des parents isolés allocataires de l'API ou du RMI au 31/12/01

en pourcentage

Données au 31/12/2001	API longue	API courte	RMI Parents isolés
Sexe			
Homme	1	5	4
Femme	99	95	96
Age			
Moins de 25 ans	45	9	5
25 à 34 ans	43	36	32
35 à 44 ans	12	42	37
45 ans et plus	0	12	26
Nombre d'enfants			
0 ou 1	40	55	52
2	36	22	29
3 et plus	24	23	19
Age moyen du plus jeune enfant (an)			
	1	5	6

Source : Drees, ENIAMS.

1. Cet effectif ne peut être rapproché directement du nombre de familles monoparentales estimé d'après les enquêtes INSEE, compte-tenu des différences de concepts entre les deux notions (encadré 1).

2. Cf. CNAF, l'essentiel n° 33 - Janvier 2005. Chiffres France entière. A ces effectifs, on pourrait également ajouter les allocataires de l'ASS et de l'AAH vivant en familles monoparentales (35 000 environ pour chacune des deux allocations) ; ceux-ci ne seront pas étudiés ici, faute d'effectifs suffisants.

le champ particulier des familles monoparentales³. Interrogés début 2003, certains ne sont plus à cette date allocataires de minima sociaux, d'autres ont pu passer à un autre minimum social que celui perçu à l'origine. Dans la suite du texte, on qualifiera cependant les personnes selon la prestation versée au 31 décembre 2001, en distinguant deux catégories, selon qu'elles sont ou non sorties du minimum social considéré.

Au premier trimestre 2003, les allocataires parents isolés titulaires de minima sociaux en décembre 2001 sont dans des situations diverses sur le marché du travail. Le retrait du marché du travail est la situation la plus fréquemment décrite par les titulaires de l'API longue (ils ont plus souvent la charge de jeunes enfants que les autres catégories d'allocataires); il concerne près de la moitié d'entre eux (tableau 3). Il est par contre marginal pour les parents isolés allocataires de l'API courte en décembre 2001 (qui sont donc, en mars 2003, sortis de la prestation) et concerne moins d'un tiers des parents isolés inscrits au RMI en décembre 2001.

Un peu plus d'un tiers des parents isolés allocataires de l'API longue ou du RMI fin 2001 déclarent par ailleurs rechercher un emploi, et plus de la moitié des allocataires de l'API courte sont dans ce cas. Enfin, une minorité de ces allocataires occupent un emploi au premier trimestre 2003 : un sur cinq de ceux qui étaient en API longue en décembre 2001, un sur quatre pour ceux qui étaient en API courte et un sur trois de ceux qui étaient au RMI.

L'emploi : surtout des emplois aidés et à temps partiel

Près d'un tiers des emplois occupés par les parents isolés allocataires de l'API longue ou du RMI, qu'ils soient encore ou non dans les minima sociaux, sont des emplois aidés par l'État (tableau 4). C'est le cas d'un quart de ceux occupés par les sortants de l'API courte. En cela, les emplois occupés par les parents isolés ne sont pas très différents de ceux occupés par l'ensemble des allocataires de minima sociaux. Le taux de temps partiel est cependant plus important pour les parents isolés que pour l'ensemble des allocataires de minima sociaux, qu'il s'agisse de ceux qui sont encore dans la prestation ou de ceux qui en sont sortis. Il est par ailleurs massivement contraint, au sens où les personnes concernées déclarent souhaiter occuper un emploi à temps complet. Les caractéristiques des emplois retrouvés à la sortie des minima sociaux, principalement des emplois à temps partiel ou temporaires, contribuent sans doute pour partie à expliquer le retrait du marché du travail des parents isolés qui ont la charge de jeunes enfants, compte tenu des difficultés d'accès à un mode de garde ou de son coût potentiel, qui peut être jugé trop onéreux au regard des conditions de rémunération offertes.

L'indisponibilité pour raisons familiales explique en grande partie l'absence de recherche d'emploi

L'indisponibilité pour raisons familiales explique à elle seule 80 % des cas où les allocataires de l'API longue se sont retirés du marché du travail (tableau 5). Ce motif est nettement moins souvent mis en avant par ceux de l'API courte : pour eux, ce sont les problèmes de santé qui sont le plus souvent déclarés. Dans le cas du RMI, les réponses diffèrent suivant que la personne est toujours présente ou non dans le dispositif au moment de l'enquête : l'indisponibilité pour raisons familiales est citée deux fois moins souvent par ceux encore au RMI au moment de l'enquête que par ceux qui en sont sortis, ce qui pourrait s'expliquer par des changements de configuration familiale (présence d'un nouvel enfant dans le foyer) : ainsi, d'après l'ENIAMS, les parents isolés sortis du RMI depuis décembre 2001 et ne recherchant pas d'emploi sont pour près de la moitié devenus allocataires de l'API longue au moment de l'enquête et leurs caractéristiques se rapprochent donc de celles de cette dernière catégorie.

3. Cette enquête a été menée au premier trimestre 2003 auprès d'allocataires de minima sociaux inscrits en décembre 2001. Entre cette date et le début 2003, certains ont pu sortir des minima sociaux. Les résultats présentés ici décrivent la position par rapport au marché du travail des personnes interrogées vivant en familles monoparentales à la date de l'enquête, qu'ils soient encore allocataires de la prestation ou non.

T 02 évolution des situations dans les minima sociaux des parents isolés inscrits au RMI ou à l'API fin 2001 En %

Allocation perçue au 31/12/2001	Au 31/12/2002			Au 31/12/2003		
	Même minimum social	Autre minimum social*	Sortie des minima sociaux	Même minimum social	Autre minimum social*	Sortie des minima sociaux
API longue	57	17	26	36	29	35
API courte	9	47	44	10	42	48
RMI parents isolés	74	5	21	61	5	34

* API, RMI, AAH ou ASS
Source : Drees, ENIAMS

T 03 situation sur le marché du travail au premier trimestre 2003 des parents isolés En %

	API longue			API courte	RMI parents isolés		
	Minimum social	Sortis du MS	Ensemble	Sortis du MS	Minimum social	Sortis du MS	Ensemble
Emploi	14	43	21	28	23	61	33
Recherche un emploi	35	39	36	56	43	24	38
Ne recherche pas d'emploi	51	18	43	16	34	15	29
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Champ : familles monoparentales au moment de l'enquête uniquement.
Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux.

T 04 emplois occupés en mars 2003 par les parents isolés allocataires de minima sociaux fin 2001 En %

	API longue			API courte	RMI parents isolés		
	Minimum social	Sortis du MS	Ensemble	Sortis du MS	Minimum social	Sortis du MS	Ensemble
Emploi aidé (CES, CEC, alternance...)	31	29	30	25	44	29	36
Interim	0	21	10	6	6	19	12
Indépendant	1	1	1	2	0	0	0
CDI hors emploi aidé	42	36	39	12	23	28	26
CDD hors emploi aidé	21	9	15	17	12	20	16
NSP, sans contrat (stage rémunéré, travail chez un particulier, vacation...)	5	4	5	38	15	4	10
Part des salariés à temps partiel	79	59	69	37	84	76	80

Champ : familles monoparentales au moment de l'enquête uniquement.
Lecture : A la sortie de l'API longue, 29 % des emplois occupés sont des emplois aidés.
Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

T 05 les raisons de non recherche d'emploi invoquées par les parents isolés allocataires de minima sociaux En %

	API longue			API courte	RMI parents isolés		
	Minimum social	Sortis du MS	Ensemble	Sortis du MS	Minimum social	Sortis du MS	Ensemble
Indisponibilité pour raisons familiales	81	79	81	30	29	65	34
Problèmes de santé	5	11	5	42	44	30	42
Pas de moyen de transport	0	0	0	11	1	0	1
Pas de travail qui convient	8	2	7	6	14	3	13
Pas financièrement intéressant	4	0	4	11	9	0	8
Autre raison	2	8	3	0	3	2	3

Champ : personnes sans emploi ne recherchant pas d'emploi, hors retraités et dispensés de recherche, familles monoparentales au moment de l'enquête uniquement.
Lecture : 81 % des personnes encore inscrites à l'API longue ne recherchant pas d'emploi se déclarent indisponibles pour des raisons familiales.
Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux